

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 février 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/02/2015

Le lundi 23 février 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Michel BRISON, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Hubert BONNET (pouvoir à Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (pouvoir à Jacky DUTRUC), Bruno HENRY (pouvoir à Isabelle ACHARD), Sylvie MICHEL (pouvoir à Michel BRISON), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : FINANCES : Débat d'orientations budgétaire pour 2015 et prospective à 5 ans.

L'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants. Le débat d'orientations budgétaires n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientations budgétaires 2015 s'est organisé à partir des éléments suivants :

- le contexte macro économique national et international pour 2015 et notamment la perspective de réduction des dotations de l'Etat,
- l'analyse des domaines d'action de la Communauté de communes tant en fonctionnement qu'en investissement et des différents budgets de la CCDSV,
- les mesures de simplification budgétaire (1 seul budget aménagement des ZAE au lieu de 5, 1 budget immobilier d'entreprise au lieu de 2), et de transfert entre budgets (PA de Montfray comptabilisé à partir de 2015 au budget aménagement de ZAE),
- la poursuite des actions et programmes engagés (voies cyclables, bâtiments, ...) et la mise en œuvre de programmes nouveaux ou évoqués lors des réunions préalables à la fusion (gymnase du collège de Saint Didier de Formans, Historial du curé d'Ars, subvention VNF).

A. Budget principal

Mme Brigitte COULON, Vice-présidente chargée des Finances, présente les marges de manœuvre de la collectivité (Capacité d'AutoFinancement nette : CAF nette).

Un taux d'accroissement des charges de 2 % est appliqué en général. Les dépenses liées à l'ancien syndicat des collèges et au SIEL sont intégrés au budget principal.

Les recettes sont évaluées prudemment : La baisse des dotations de l'Etat est estimée à 275 k€ et l'augmentation des ressources fiscales est fixée à 1.3 %.

Ces simulations donnent une CAF nette de 945 k€ pour 2015, sous réserve de la validation des reports de crédits d'investissement et des hypothèses de recettes.

Les perspectives d'actions, pour les programmes engagés totaliseraient en 2015, 2 823 k€ de dépenses et 112 K€ de recettes avant arbitrages sur ces propositions. Les principales opérations sont les suivantes :

- Au titre du développement social, culturel et des sports : Une première tranche de 2 000 K€ pour la construction du gymnase du nouveau collège et les crédits nécessaires à l'acquisition du bâtiment de l'historial du curé d'Ars (460 k€) ; Une recette au titre de la DETR est attendue sur cette acquisition (112 k€).
- Sur le développement économique : les travaux sur le parc d'activités de Montfray sont basculés sur le budget ZAE et des crédits sont inscrits pour le versement des subventions ORC (95 k€).

Au cours du débat, des demandes pour ouvrir de nouveaux crédits de dépenses en 2015 sont faites :

- Des crédits seraient ouverts pour la création de voies cyclables notamment pour la desserte du nouveau collège à St Didier (100 k€).
- Des travaux sur les bâtiments communautaires sont également à prévoir dès 2015 (392 k€).
- Le renouvellement annuel du fonds d'ouvrages de la médiathèque est également à prévoir pour 80 k€.

B. Budgets annexes

- Service assainissement collectif

Le service regroupe désormais l'ensemble des 19 communes.

3 simulations ont été faites pour les 5 prochaines années en faisant varier le montant de redevance perçu.

Les scénarii de base (pas d'évolution de la redevance) et intermédiaire ne permettent pas de financer les investissements à venir et notamment le renouvellement des stations d'épurations.

Une hausse de la redevance sera nécessaire dans les prochaines années. Il est précisé que 5 % d'augmentation sur une facture type 120 m³ représente 7 € par an de plus.

Par ailleurs, le SIEP Dombes Saône ne prévoit pas d'augmentation du prix de l'eau sur plusieurs années.

Pour 2015, il n'y a pas de besoin de financement (résultat positif R-D = 218 k€). Le recours à l'emprunt apparaît en 2016 et s'accroît en 2018.

- Autres budgets annexes

Les budgets seront regroupés pour simplifier la lecture et le vote : 1 seul budget aménagement des zones d'activités économiques ZAE, qui intègre le PA Montfray, mais permet une analyse par zone d'activités.

Le budget immobilier d'entreprises percevra le nouveau loyer convenu dans le bail commercial signé avec l'entreprise DUQUEINE.

Les excédents éventuels seront repris au budget principal uniquement si les résultats du périmètre économie (budgets ZAE et Immobilier) sont positifs.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150223-2015C12-FI
Affichage le :

- 5 MARS 2015

- 5 MARS 2015

A Trévoux, le 23 février 2015

Le Président,
Bernard GRISON

